

NOTION SUR L'INTERPRETATION DES NORMES JURIDIQUES

Lucretia DOGARU*

SOMMAIRE: *Dans cet article, nous voulons prouver que la norme juridique fixée dans l'acte juridique normatif est une création intellectuelle, qui a un auteur nommé législateur. La norme juridique, quelle que soit la nature juridique, s'exprime par le langage des actes normatifs, constitués de signes écrits, de manière que la personne qui les connaît est appelée alphabétisée. Aussi, les significations des textes normatifs ne sont pas faciles à trouver, car dans sa structure logique la norme juridique est compliquée et la structure logique de la norme ne coïncide pas avec la structure technique-législative des actes normatifs, ayant, elle aussi, ses complications. En plus, il est nécessaire de connaître le lexique, la syntaxe, la morphologie de la langue nationale, la terminologie du langage juridique, on a besoin de connaissances d'histoire, de sociologie, de logique, de psychologie à un niveau qui nous permette des interprétations plus fidèles que possible à l'intention, à la volonté, à la pensée du législateur.*

Il est connu que dans l'activité de réalisation et d'application du droit positif, l'interprétation est inévitable. Nous allons analyser le grand problème pratique de l'interprétation dans le droit positif : celui de trouver les significations authentiques des normes des actes normatifs en vigueur dans un droit positif - l'interprétation de la loi - et l'interprétation concrètes par intermédiaire ou sans intermédiaire des faits et des coupables - l'interprétation factuelle.

Dans ce contexte, nous analysons l'ensemble d'opérations rationnelles d'abstraction, d'explication et d'argumentation des sens et des significations normatives qu'ont les objets juridiques – actes juridiques normatifs ou non, moyens de preuve - dans le but de trouver une solution à un problème juridique théorique ou pratique.

MOTS-CLEFS: *norme juridique, interprétation, le législateur, l'agent judiciaire, techniques d'interprétation, principes de méthode*

JEL CODE : *K10*

* PhD. Professor, Faculty of Economic, Administrative and Legal Sciences, Petru Maior University, Tg Mures, ROMANIA.